



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

ÉNONCÉ DES EXIGENCES

« Plan Territoire vélo »

Direction CSVA



Système national de gestion de projet

Projet "Territoire vélo"

Phase de définition

But du document

L'énoncé des exigences est une proposition à une autorité, qui définit un problème opérationnel ou une possibilité et une approbation en vue de réaliser les activités de l'étape d'identification du projet. L'objectif de cette étape est de produire une analyse de rentabilisation et un arrêté de projet qui permettront d'évaluer si le projet peut passer à l'étape de réalisation à la suite de l'obtention de l'approbation préliminaire de projet.

Acteurs du projet : Thomas BARTHELEMY, Sylvain RINGENBACH, partenaires extérieurs (PNRLF, Cyclo Les Copains, communes...)

Préparation :

- Thomas BARTHELEMY
- Sylvain RINGENBACH
- Céline BOUTELOUP
- Marc MENAGER

Approbation par le Bureau d'Ambert Livradois-Forez, présidé par Daniel FORESTIER

Table des matières

Directives.....	Erreur ! Signet non défini.
1 Objectif.....	Erreur ! Signet non défini.
2 Contexte	Erreur ! Signet non défini.
3 Définition du problème et des possibilités.....	1
4 Risques liés à la non-réalisation du projet.....	2
5 Pouvoir d'approbation	2
6 Financement	2

1 OBJECTIFS

Le présent énoncé des exigences vise à demander l'approbation du Bureau de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) pour permettre la mise en œuvre du projet de développement de « Territoire Vélo ».

Les objectifs identifiés sont les suivants :

- Développement de la mobilité douce (infrastructures et services)
- Mise en œuvre d'une politique sport santé
- Favoriser l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge
- Faire d'ALF un territoire de tourisme à vélo
- Maintenance et développement de l'événementiel Vélo (pérenniser la cyclo les copains, accueillir le tour de France..)

2 CONTEXTE

Ambert Livradois Forez est un territoire qui a une histoire avec le vélo, et possède une véritable richesse associative sur cette thématique. Cette richesse, aussi précieuse soit-elle s'essouffle à petit feu, et sans action de notre part nous pouvons voir disparaître certaines de ses plus belles œuvres.

Les enjeux sont multiples, et ce plan « territoire vélo » est un agglomérat de projet qui se recoupe et se complètent.

La mutation de la société dans l'urgence climatique, nous amènent aussi à devoir repenser nos modes de déplacements, et les aménagements, services qui en résultent.

Notre territoire, dispose également d'atouts naturels, patrimoniaux, à faire connaître et préserver. La mise en valeur touristique de notre territoire est un des enjeux d'attractivité, au service de l'inversion de la courbe de croissance démographique.

3 DÉFINITION DU PROBLÈME & DES POSSIBILITÉS

Poser la problématique qui doit conduire la réflexion de l'étape projet qui suivra.

Les possibilités :

- Développement de la mobilité douce (infrastructures et services)

- Étude développement du vélo dans la vallée de la Dore, porté par le PNRLF et en cours d'exécution
- Travail de terrain pour étudier les possibilités d'avancé et le déploiement des premières réponses opérationnelles >> Angéline CROUZET
- Mise en œuvre d'une politique sport santé >> horizon 2022
- Favoriser l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge
 - Mise en œuvre du plan national « Savoir-rouler » >> Angéline CROUZET
 - Développement d'une section sportive cyclisme
- Faire d'ALF un territoire de tourisme à vélo
 - conforter l'offre en place, développement de séjours, favoriser l'accueil de la clientèle vélo , valorisation des cols (mise en valeur panneau, chronométrage permanents>> en lien avec l'étude ci-dessus, et le projet de pérennisation de la cyclo les copains
- Maintien et développement de l'événementiel Vélo (pérenniser la cyclo les copains, accueillir le tour de France...)
 - projet avec la cyclo les copains en cours >> épilogue en septembre 2021
 - projet Tour de France >> voir énoncé des exigences particulières

4 RISQUES LIÉS À LA NON-RÉALISATION DU PROJET

Identification des risques qui peuvent rejoindre la définition des priorités

Impact écologique négatif, perte identité vélo, baisse de l'attractivité du territoire...

5 CONSULTATION & POUVOIR D'APPROBATION

Il s'agit de définir qui sera consulté et dans quel ordre dans le déroulement de la phase projet.

Il faut également identifier qui approuve les différentes étapes en général et le projet dans sa globalité.

Création d'un COPIL Plan Vélo : Tourisme, mobilité, énergie, sport, Dir Com, VPs, élus
Ponctuellement : associés des référents techniques/usagers/associations

6 FINANCEMENT

C'est le cout sommaire de l'opération qui doit être indiqué, ainsi que ses conséquences éventuelles dans le temps. Les modalités de financement sont développées dans la phase projet.

Coût de l'opération : /

Coût moyen de fonctionnement évalué sur 5 ans : à définir,

Animation : Chef de projet Thomas BARTHELEMY, + reclassement Angelina Crouzet pôle CSVA, + sollicitation COPIL autres agents ALF

Budget/action à définir

L'énoncé des exigences est un document présenté en Bureau communautaire afin d'autoriser l'entrée en phase de développement du projet.

Il permet au Bureau et au service de partager une problématique et des orientations communes.

Le passage en phase projet ne signifie pas pour autant que le projet sera réalisé dans la foulée.

